



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET des INSTALLATIONS SPORTIVES.

PROCES VERBAL N° 10

Réunion plénière du : mardi 16 avril 2019

A : 14h

Lieu : L.F.N. ROUEN

Présent(s): MM. Pierre MORICEAU, Christian LEFEBVRE, Raymond LAUGEROTTE, Gérard GAUTIER, Mr Jean Claude CHAPILLON
Mme Christine COGET service administratif de ROUEN secrétaire de la CRTIS NORMANDIE.
CAEN secrétaire de la CRTIS NORMANDIE.

Membre(s) excusé(s) : néants.

Membre(s) absent(s): néants.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale des Terrains sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

ADOPTION DU PROCES VERBAL :

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière N° 7 et 8 Du 19/02/2019. Pas d'observation, le procès-verbal est adopté.

Les décisions ci-après de la Commission Régionale des Terrains sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N

Félicitations : néant

Condoléance : néant

1-COURRIERS RECUS ou expédiés de la FFF.

29-03-19 Note sur le rappel des règlements pour la montée en N3.

5-3-19 – La mairie de CAEN demande la qualité du couvert végétal des terrains engazonnés et le seuil de tolérance sur les terrains d'honneur et d'entraînement en matière de présence d'adventices.

-STADE Bielman à LISIEUX une nouvelle pelouse synthétique va être refaite.

2- COURRIERS RECUS ou expédiés de la L.F.N.

- commande à la ligue des panneaux FFF pour inauguration d'équipements.
- reçu accord de la FFF pour ajout de panneaux de protection lisse derrière les buts du terrain foot 5.
- compte rendu de la réunion FFAFA du 28-03-19 avec nouvelle réunion pour clarification sur les dossiers, date à prévoir.
- reçu les tests labo pour le terrain synthétique de BOIS GUILLAUME NNI 761080102 résultat des contrôles positif.

23 janvier 2019 la CRTIS a prévenu la mairie de saint ETIENNE DU ROUVRAY et le club utilisateur MADRILLET CHATEAU BLANC que pour la saison 2019-2020. Le club devra évoluer sur un terrain niveau 4.homologué.

- Demande des travaux réalisés par la CRTIS pour la réalisation d'un document explicatif sur le rôle et les demandes que peuvent demander les clubs à la commission.
 - Courrier à la mairie de BARENTIN sur le niveau des terrains suivant le niveau des équipes.
 - lettre du club d'HONFLEUR demandant le niveau du terrain à avoir par rapport au niveau de l'équipe. Stade Georges BADIN 2 BARENTIN NNI 760570202 Classé au niveau FOOT à 11.sye
- Tests in situ du 22-01-19 reçu le 28-02-19 résultat positif.

3- Courriers de l'EURE 27 :

- Reçus tests labo in-situ pour le terrain synthétique du stade de CONCHES , résultats positifs

4 - Courriers du CALVADOS 14 :

- reçu de la mairie d'HONFLEUR demande de classement du terrain 102 au niveau 5. Monsieur CHAPILLON prendra contact avec le club et la mairie pour effectuer les classements de tous Les terrains.
- reçu tests in-situ des terrains synthétiques de TOUQUES NNI 146990102 et 103.résultats non conformes.

5 – Courriers de la SEINE MARITIME 76 :

- Reçu de BELLEVILLE SUR MER commune de PETIT CAUX arrêté n° 23 stade rue de Valleuse AOP : 350 pers+ 50pers permanent total 400.
- Reçu tests in-situ pour le terrain synthétique ANTOINE FOURNERON de BOIS GUILLAUME NNI 7606900103.sye. tests in-situ conforme.
- Demande d'avis pour une installation à BOSC LE HARD terrain Léon Rochette NNI 761250101 répondu le 23-03-19.
- commune de Petit CAUX explication sur AOP Demande pour un terrain niveau 5.sye
- terrains LES LOGES NNI 763900101 DE NIVEAU 5 est en réfection la visite est reportée à fin septembre 2019.

6- Courriers de l'ORNE 61 :

- demande d'avis préalable pour terrain en herbe de SARCEAUX pour un niveau 5.

-27/03/19 demande d'avis préalable pour terrain synthétique foot 5 à ALENCON.

7- Courriers de la MANCHE 50 :

- Reçu demande d'avis préalable pour le stade des fourches à CHERBOURG-OCTEVILLE NNI501291701.
- Reçu tests in-situ du stade de la Falaise à AGNEAUX : Tests conformes.

8- DISTRICT DU CALVADOS

Stade André Hurtematte - NNI 142250101 - **DIVES SUR MER pour le terrain** confirmation de classement au niveau 4 pour dix ans,

Stade Michel d'Ornano - NNI 141180101 - **CAEN** ; classement de l'éclairage au Niveau E1

Stade André Hurtematte –à CAEN NNI 142250101 - **DIVES SUR MER** classement de l'éclairage au Niv E4

Stade Henry Jeanne - NNI 140470101- **BAYEUX** classement de l'éclairage au Niveau E4

Stade Claude Mercier - Venoix - NNI 141180601- **CAEN** ; classement de l'éclairage au Niveau E3

Stade J. Déterville - NNI 141180301 ; - **CAEN** ; classement de l'éclairage au Niveau E4

Stade Maurice Fouqué - NNI 141180201 – **CAEN** ; classement de l'éclairage au Niveau E4

Stade Louis Bielman - NNI 143660101- **LISIEUX** ; classement de l'éclairage au Niveau E4.

9- DISTRICT DE LA MANCHE

Stade Docteur Marquez - annexe- NNI 500030102 - **AGON COUTAINVILLE** ; classement au niveau FOOT A 11 jusqu'au 19 février 2029.

Stade Jean Tesson - NNI 501290501 ; - **CHERBOURG EN COTENTIN** classement des installations au niveau 5 ; jusqu'au 19.février.2029.

Stade Pierrot Drouet - NNI 500030101 - **AGON COUTAINVILLE** ; confirmation de classement des installations au niveau 5 jusqu'au 19 février 2029.

Stade Joseph Beaufiles - NNI 503630101 – **MOYON** ; confirmation de classement des installations au niveau 5 jusqu'au 19 février 29

Stade de la Chanterie - NNI 503780101 - **NOTRE DAME DE CENILLY** confirmation de classement des installations au niveau 5 jusqu'au 19 février 2029

Stade Joseph Beaufiles - NNI 503630101 - **MOYON** ; classement de l'éclairage au Niveau E5

Stade Lucien Noël - NNI 505090101 - **STE MARIE DU MONT** classement de l'éclairage au Niveau E5.

Stade Maurice Postaire - NNI 501290101- **CHERBOURG EN COTENTIN** classement de l'éclairage au Niveau E4.

Stade Louis Villemer -NNI 505020101- **SAINT LO**; classement de l'éclairage au Niveau E3.

Stade Communautaire - NNI 505390101 ; - **ST PIERRE EGLISE** classement de l'éclairage au Niveau E5.

10. DISTRICT DE L'ORNE : ras.

10-DISTRICT DE SEINE MARITIME

10-1 Demandes d'avis préalables

Stade Youri Gagarine – NNI 763510101 - **LE HAVRE** -Demande d'avis préalable niveau 3 reçue le 19 février 2019. Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

Stade Youri Gagarine 2 – NNI 763510102 ; - **LE HAVRE** -Demande d'avis préalable niveau 4 reçue le 19 février 2019.-Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

Stade de la Cavée Verte – NNI 763510201 ; - **LE HAVRE** - Demande d'avis préalable niveau 4 reçue le 19 février 2019. Transmis à la Fédération Française de Football par mail le 20 février 2019 et par voie postale le 21 février 2019.

Stade Jules Ladoumègue – NNI 763510301 ; **LE HAVRE** -Demande d'avis préalable niveau 4 reçue le 19 février 2019.

11-2 Classement initial d'une installation

Stade municipal Henri Malou 1– NNI 764010101 - NOTRE DAME DE BLIQUETUIT - ARELAUNE EN SEINE ; classement au niveau 5 jusqu'au 19 02 2029.

Stade municipal Henri Malou 2 – NNI 764010102- NOTRE DAME DE BLIQUETUIT - ARELAUNE EN SEINE classement au niveau Foot à 11 jusqu'au 19 /02/ 2029.

Stade municipal Henri Malou 3 – NNI 764010103 ; - NOTRE DAME DE BLIQUETUIT - ARELAUNE EN SEINE classement au niveau Foot à 8 jusqu'au 19 /02/2029.

-Stade municipal à CANY 2 – NNI 761590102 – CANY ; classement au niveau 5 jusqu'au 19 /02/ 2029.

Stade Gaston Laubier 2 à ETALONDES – NNI 762520102 ; - ETALONDES.

classement au niveau Foot à 8, jusqu'au 19 février 2029.

Stade municipal à GRANDCOURT – NNI 763200101 classement des installations au niveau 6 pour dix ans, jusqu'au 19 février 2029.

Stade municipal Léon Gageol à SERQEUX – NNI 766720101 classement des installations au niveau Foot à 11, jusqu'au 19 février 2029.

Stade municipal Wambert– NNI 767270101 VATTEVILLE LA RUE

classement des installations au niveau 5 pour dix ans, jusqu'au 19 février 2029.

Stade municipal Wambert 2 – NNI 767270102 ; - VATTEVILLE LA RUE

classement au niveau Foot à 8 pour dix ans, jusqu'au 19 février 2029.

Stade municipal Wambert 3– NNI 767270103 ; VATTEVILLE LA RUE

classement des installations au niveau Foot à 8 jusqu'au 19 février 2029.

11-3 Confirmation de classement d'une installation

-Stade du C.H.U. à BOIS Guillaume NNI 761080301 ; - BOIS GUILLAUME : confirmation de classement au niveau 5 jusqu'au 19 février 2029.

-Stade municipal Gilbert Carpentier à CLEON – NNI 761780201 ; - CLEON

confirmation de classement des installations au niveau 5, jusqu'au 19 février 2029.

-Stade Gaston Laubier à ETALONDES – NNI 762520101 ; - ETALONDES

confirmation de classement des installations au niveau 5, jusqu'au 19 février 2029.

-Stade municipal Henri Lebourgeois à GAINNEVILLE – NNI 762960101 classement au niveau 6 jusqu'à fin 2019.

-stade municipal Jules Tauvel à MONTIVILLIERS – NNI 764470101 ; confirmation le classement au niveau 5 jusqu'au 19 février 2029.

11-4 Changement de niveau d'une installation

Stade municipal à CANY – NNI 761590101 – NNI 761590101 changement de niveau du classement des installations au niveau 5, jusqu'au 19 février 2029.

-Stade bourgeois à GAINNEVILLE – NNI 762960101- classement au niveau 4 pour 6 mois soit jusqu'à échéance du 30 juin 2019.

-Stade municipal Jules TAUVEL à MONTIVILLIERS classement des installations au niveau 5 jusqu'au 19 février 2029.

-Stade municipal Jean Dasnias 2 à SAINT AUBIN SUR SCIE – NNI 765650102 5SYE -

Il est proposé le changement de niveau du classement des installations au niveau 4 Sye jusqu'au 19 février 2029.

Stade municipal Jean Dasnias 3 à SAINT AUBIN SUR SCIE – NNI 765650103

classement au niveau 5 pour dix ans, jusqu'à échéance du 19 février 2029.

11-5 Installations Futsal.

-Gymnase Germinal à OISSEL – NNI 764849901 OISSEL le classement des installations au niveau Futsal 2 pour neuf ans,
DISTRICT DE L'EURE

12-1 Confirmation de classement d'une installation

Stade municipal Vernonnet synthétique à VERNON – NNI 276810102

Confirmation au niveau 5 Sye pour dix ans, jusqu'à échéance du 19 février 2029.

Stade municipal Maurice Tassus 2 à GISORS – NNI 272840102 ; classement de l'éclairage au Niv E5.

13-1– ECLAIRAGE CONFIRMATION D'HOMOLOGUATION

-STADE MICHEL FARRE 1 NNI 144370201 MONDEVILLE éclairage confirmé au niveau E3 jusqu'au 15-01/2020. Eclairage moyen 409lux ; facteur d'uniformité : 0.74 ; rapport Emini/Emaxi : 0.58.

-STADE PIERRE COMPTE 1 VIRE -NNI 147620101 éclairage confirmé au niveau E4 jusqu'au 2-02/2020. Eclairage moyen 284 lux ; facteur d'uniformité : 0.74 ; rapport Emini/Emaxi : 0.57.

-STADE DE LA FALAISE à AGNEAUX NNI 500020101 éclairage confirmé au niveau E4 jusqu'au 15-01-2020. Eclairage moyen 238lux ; facteur d'uniformité : 0.77 ; rapport Emini/Emaxi : 0.57.

-STADE MAURICE POTAIRE de CHERBOURG EN COTENTIN NNI 501290101 éclairage confirmé au niveau E4 jusqu'au 16-12/2019. Eclairage moyen 302 lux ; facteur d'uniformité : 0.71 ; rapport Emini/Emaxi : 0.50.

-STADE ANDRE DEBESNE 1-à DUCEY LES CHERIS NNI 501680101 éclairage confirmé au niveau E4 jusqu'au 6-03/2020

-stade joseph DETREVILLE à CAEN NNI 144480301 éclairage confirmé au niv. E4 jusqu'au 23-10-19.

-stade Maurice FOUQUE à CAEN NNI 141180101 éclairage confirmé au niv E4 jusqu'au 23-10-19.

Stade Michel FARRE 1 MONDEVILLE NNI 144370201 éclairage confirmé au niv E3 jusqu'au 17-01-2020.

Stade Louis BELMAN 1 LISIEUX NNI 143660101 éclairage confirmé au niv E3 jusqu'au 17-01-2020.

14 - TERRAINS et GYMNASES HOMOLOGUES

6-3-19 STADE de DUCEY les CHERIS NNI Confirmation au niveau 5 (en attente des travaux agrandissement terrain).

6-3-19 Stade le GRAND QUEVILLY FC CHENE à leu 1 NNI 763220101- Classement au niveau 4 jusqu'au 01-09-2020.

6-3-19 Stade de la cavée verte 1 le HAVRE NNI 763510201-classement Niveau 4 (sous réserve des travaux).

FORMATION CDTIS et CRTIS

Le 2 et 3 avril 2019 l'ensemble des membres des CDTIS et CRTIS était convié à une formation sur le classement des terrains et gymnase sur les terrains de CAEN.

27 participants présents ont put assister à cette formation.

Le rappel par nos formateurs de la FFF permis de revoir chaque point d'un classement terrain ou d'un gymnase et on put répondre à chaque question formulée par les participants. Deux jours très utiles qui vont permettre lors des classements de remplir correctement les documents de classement.

Merci encore à Claude CUDEY, Guy MALBRANT. ; Florent LAUER ; Kevin CHIKEZIE.

NOTA : à mettre sur chaque confirmation de terrain ayant des vestiaires qui sont inférieurs à 20m2.

- Chaque installation de niveau 5 n'ayant pas la surface de 20m2 suivant les normes du 1^{er} janvier 2000, verra sa prochaine confirmation de classement décennal ramener au niveau inférieur.
- Le classement initial au niveau 5 devra obligatoirement avoir des vestiaires de 20m2 et vestiaire de l'arbitre 8m2.

Toutes les dates au 17 mars 2015 Ne sont pas un classement initial ; le terrain sera classé après avoir reçu le dossier de la visite de classement du terrain en ligue.

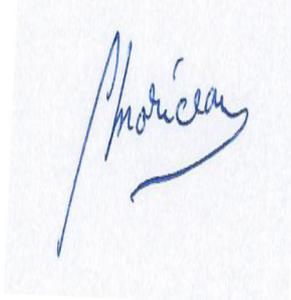
9- FAFA : Les derniers dossiers pour la saison 2018/2019 ont été valider le 28 mars en ligue.

- Prochaine réunion de la CRTIS pour classement terrains : le 28 juin 2019.

Aucune question n'étant formulée la réunion s'est terminée à 16 heures 30.

Le Président de la Commission de la CRTIS

Monsieur Pierre MORICEAU



Le Secrétaire de la CRTIS

Monsieur Christian LEFFEVRE

